

DELIBERATION CFVU-072-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 28 juin 2022

Objet de la délibération : Convention ESTHUA/MCCI Business School

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 05 juillet 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*
Signé le 12 juillet 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 13/07/2022

CONVENTION DE FORMATION UNIVERSITE D'ANGERS MCCI BUSINESS SCHOOL ILE MAURICE

Entre :

L'Université d'Angers

Adresse de l'établissement : 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01

SIRET n°19490970100303

Représentée par son Président, Monsieur Christian ROBLED0

Ci-après désignée par les termes « l'université » ou « la composante de rattachement » ou « l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité »

Et

La Mauritius Chamber of Commerce and Industry Business School (MCCIBS)

Adresse de l'établissement : Ebène CyberCity, Ebène - Ile Maurice

Représentée par son Directeur, Monsieur Toriden CHELLAPERMAI

Ci-après désigné par les termes « l'établissement partenaire » ou « la MCCI Business School »

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, notamment son article 18, modifié par l'arrêté du 17 novembre 2014.

Vu les accréditations ministérielles pour les formations concernées ;

La présente convention concerne les formations suivantes :

Niveau formation	N° accréditation	Nom de la formation : MENTION / <i>Parcours</i>
Licence 3ème année		Mention « Tourisme » <i>Parcours « Tourisme et Loisirs »</i>
Master		Mention « Tourisme » <i>Parcours « Espaces insulaires et ultramarins »</i>

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'Université d'Angers s'inscrit dans une histoire et dans un territoire qui ont façonné son évolution et son image et lui permettent aujourd'hui de s'affirmer comme un acteur majeur de la formation et de la recherche sur son territoire. Elle s'est également développée et structurée en faisant très tôt le choix de créer des formations professionnalisantes et ouvertes sur le monde et de développer une recherche tournée vers l'innovation et l'international. Au sein de l'Université d'Angers, l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité a développé depuis de nombreuses années des partenariats internationaux, notamment à l'île Maurice : la composante est ainsi partenaire depuis 1998, à l'île Maurice, du Mauritius Institute of Training and Development (MITD) par une convention existante entre l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité (Université d'Angers), l'EHS GD (Ecole Hôtelière Sir Gaëtan Duval, qui dépend du MITD) et le lycée hôtelier de Saint-Quentin en Yvelines (LSQY), France. Cette convention a été renouvelée tous les 5 ans depuis 1998 et porte sur la reconnaissance par

L'Université d'Angers de la validation des BTS de l'EHS GD, BTS eux-mêmes reconnus par le LSQY qui procède au suivi et à l'évaluation des étudiants formés à l'Île Maurice. En outre, l'Île Maurice, de par son bilinguisme (anglais/français) et son fort développement durant ces dernières décennies fait figure de modèle de diversification économique en Afrique et dans l'océan Indien. Ce jeune Etat a fait le choix depuis quelques années de développer l'enseignement supérieur et la recherche en lien avec différents pays européens, dont la France, afin de devenir un centre de formation incontournable dans sa région.

Ainsi, la qualité des liens établis et les besoins du secteur touristique et hôtelier local ont rendu pertinente la création par l'Université d'Angers (ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité) d'une formation de niveau licence 3ème année en tourisme qui est proposée depuis 2016, à l'Île Maurice, en partenariat avec la MCCI Business School. La présente convention s'inscrit donc à la fois dans la continuité de liens déjà établis par l'Université d'Angers et en réponse à des développements innovants et internationaux, et son objet est le renouvellement pour 6 ans de la convention de partenariat déjà existante liant l'Université d'Angers (ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité) et la MCCI Business School.

La MCCI Business School de son côté dispense des formations pour l'obtention des BTS Assistant de Gestion de Pme-Pmi, Banque, Communication, Management des Unités Commerciales, Services Informatiques Aux Organisations ; de licence et de Master en Gestion, Management International Comptabilité, Finance, Intelligence Economique et Communication Stratégique, Commerce international et Administration Des Entreprises, tous validés par des institutions françaises d'enseignement supérieur (l'Académie de la Réunion pour les BTS et l'Institut d'Administration des Entreprises de l'Université de Poitiers pour la licence et le master). La MCCI Business School, en partenariat avec l'Université d'Angers (ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité) propose donc déjà aux étudiants de Maurice et de la région Océan Indien, la possibilité d'une spécialisation en tourisme en troisième année, validée par une licence délivrée par l'Université d'Angers.

Dans le cadre d'une politique de site et d'une complémentarité de leurs objectifs en matière de formation, l'Université d'Angers et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Île Maurice via la MCCI Business School, décident, à l'occasion du contrat sexennal 2022-2027, de poursuivre leur partenariat, activé en 2016 concernant la délocalisation de la licence mention « Tourisme » parcours « Tourisme et Loisirs ». La mise en place de formations de niveau Master 1 puis Master 2 se fera de manière progressive, à la rentrée 2023 pour le Master 1 mention « Tourisme » parcours « Espaces insulaires et ultramarins » et à la rentrée 2024 pour le Master 2 mention « Tourisme » parcours « Espaces insulaires et ultramarins ».

Cette collaboration s'inscrit dans le respect de l'autonomie de chaque établissement.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières relatives à la délocalisation des formations suivantes :

- la 3ème année de licence mention « Tourisme » parcours « Tourisme et Loisirs » ;
- le master mention « Tourisme » parcours « Espaces insulaires et ultramarins ».

Les formations de licence et de master sont accréditées, pour la période 2022-2027, à l'Université d'Angers par arrêté du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et faites en partenariat avec la Mauritius Chamber of Commerce and Industry Business School (MCCIBS) de l'Île Maurice.

Article 2 : Coordination générale des formations

Les formations concernées par la présente convention sont rattachées à une composante dite de rattachement. Cette composante est en charge du suivi administratif et pédagogique de la formation.

La composante concernée par les formations qui font l'objet de la présente convention est l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité.

Pour cette formation, l'organisation des enseignements, le choix des programmes et des enseignants sont assurés conjointement par l'établissement partenaire et l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité. Les enseignements se déroulent conformément aux modalités définies dans le dossier d'accréditation pour la période 2022-2027. La maquette de chaque formation est transmise à l'établissement partenaire et figure en **annexe 1** pour le

niveau Licence 3, **annexe 2** pour le niveau Master 1 et **annexe 3** pour le niveau Master 2.

Les enseignements sont assurés par des enseignants de la MCCI Business School, des chargés d'enseignements vacataires recrutés par la MCCI Business School, et pour certains, par des enseignants de l'Université d'Angers et des chargés d'enseignement vacataires recrutés par l'Université d'Angers.

La répartition des enseignements figure dans la maquette de la formation en **annexes 1, 2 et 3**.

Les modalités d'intervention des enseignants de l'Université d'Angers doivent être envisagées en concertation avec le service planning de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité et arrêtées en juin pour le premier semestre et en novembre pour le second semestre. Il appartient au service de planning de l'établissement partenaire de proposer des périodes d'intervention d'une durée suffisante afin de permettre la réalisation des enseignements en minimisant les déplacements.

Chaque année avant le 15 septembre, l'établissement partenaire transmet à l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité, la liste de l'ensemble des chargés d'enseignement et de leur titre ou diplôme, précisant les matières enseignées et les volumes horaires associés.

Article 3 : Organisation pédagogique

3.1 Désignation du jury d'examen et du jury de diplôme

Le président de l'Université d'Angers arrête annuellement la composition des jurys d'examens des formations concernées par la présente convention. Les jurys d'examens sont présidés par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers.

Conformément aux articles L.613-1 et L.712-2 du Code de l'Éducation, le Président de l'Université d'Angers nomme le jury des diplômes de licence, de licence professionnelle et de master. Le jury de diplôme est présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers.

Chaque jury est composé paritairement d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers et d'enseignants de l'établissement partenaire. Le président du jury a voix prépondérante.

Le calendrier des examens et des dates de jury (session 1 et session 2) est défini par l'établissement partenaire en concertation avec l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité. Ce calendrier est transmis par l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité au mois de juin pour l'année universitaire suivante. Ce calendrier figure en **annexe 5**.

Pour chaque réunion de jury d'examen ou de diplôme, le président du jury établit une liste d'émargement qui est ensuite transmise au Directeur de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité. La liste d'émargement précise la date, le lieu et la durée du jury.

Le jury examine les résultats obtenus à l'issue des épreuves d'examen des deux sessions et délibère sur les conditions d'admission et de délivrance du diplôme.

3.2 Modalités de contrôle des connaissances

Dans le cadre du contrôle des connaissances, l'Université d'Angers veille au respect des dispositions prévues dans les maquettes accréditées par le Ministère et validées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).

L'organisation de ce contrôle (choix des sujets, correction des épreuves, gestion des résultats et organisation matérielle) est assurée par l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité et par l'établissement partenaire, en conformité avec les règles décrites dans la charte des examens de l'Université d'Angers qui est communiquée à l'établissement partenaire, et conformément aux modalités et à la réglementation en vigueur à Maurice (validation du contenu de la formation et des modalités de contrôles par la Higher Education Commission, dépendante du Ministère de l'Éducation).

Les sujets d'examen sont proposés par les enseignants de la composante de rattachement, l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité, et par les enseignants de

l'établissement partenaire pour les enseignements qu'ils ont respectivement assurés, et validés par le président du jury de l'Université d'Angers.

Les modalités de contrôle de connaissances doivent être arrêtées au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

La charte des examens et les modalités de contrôle des connaissances sont portées à la connaissance des étudiants en début d'année universitaire par l'établissement partenaire.

3.3 Délivrance des diplômes

Les résultats aux examens sont communiqués par l'Université d'Angers à la MCCI Business School à la fin de chaque année universitaire. L'Université d'Angers procède à l'édition du diplôme et des documents s'y rattachant (annexe descriptive au diplôme, attestation de réussite) selon le calendrier défini par l'Université d'Angers.

Le diplôme précise la mention et le parcours de la formation. L'établissement partenaire ne figure pas sur le diplôme.

3.4 Convention et suivi de stage

Le stage proposé dans le cadre de la formation dispensée par l'établissement partenaire donne lieu à la signature de la convention de stage selon un modèle défini avec l'Université d'Angers et conforme à la réglementation nationale en vigueur.

Le suivi des étudiants en stage est du ressort de l'établissement partenaire qui s'engage, en qualité d'établissement d'enseignement au sens de la loi, à signer la convention tripartite avec l'organisme d'accueil et l'étudiant. Systématiquement, l'établissement veille à demander une attestation en responsabilité civile à l'étudiant pour tout stage effectué à l'Ile Maurice ou à l'étranger et s'assure des bonnes conditions de réalisation du stage.

3.5 Suivi des étudiants

Afin de permettre à l'Université d'Angers de remplir ses obligations légales en matière de suivi des étudiants, l'établissement partenaire s'engage à communiquer chaque année à l'Université d'Angers les informations relatives au taux de réussite, à la poursuite d'étude et à l'insertion professionnelle des étudiants des formations concernées par la présente convention. L'établissement partenaire communique également à l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité la liste des entreprises ayant accueilli des stagiaires.

Article 4 : Organisation administrative

4.1 Conditions d'admission

Les étudiants sont admis à s'inscrire sous réserve de remplir les conditions d'accès à la formation et après le processus de sélection et d'admission organisé conjointement par l'établissement partenaire et l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité.

L'accès à la 3ème année de licence mention « Tourisme » parcours « Tourisme et Loisirs » est possible pour les étudiants qui justifient d'un diplôme universitaire de niveau Bac +2 ou de 120 ECTS. Les titulaires d'autres diplômes (BTS, diplôme étranger) peuvent s'inscrire après avis favorable de la commission de validation d'études. Par ailleurs, les étudiants devront justifier d'un niveau de français correspondant au minimum au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Le Master 1 mention « Tourisme » parcours « Espaces insulaires et ultramarins » est accessible aux étudiants titulaires de la Licence mention « Tourisme » de l'Université d'Angers.

Une candidature à cette première année du Master est par ailleurs possible pour les étudiants titulaires d'une licence (180 ECTS) ou d'un diplôme reconnu de niveau Bac +3 en gestion, économie-gestion, management ou apparenté, en tourisme, en géographie, aménagement, sociologie, et en langues étrangères appliquées.

Les étudiants pourront être admis après examen du dossier, et un entretien avec le jury d'admission présidé par un enseignant responsable de l'Université d'Angers.

Le Master 2 mention « Tourisme » parcours « Espaces insulaires et ultramarins » est accessible de plein droit aux étudiants titulaires du Master 1 mention « Tourisme » parcours « Espaces insulaires et ultramarins » de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité.

Les commissions de validations d'études sont composés d'enseignants de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité et se réunissent aux dates mentionnées dans le calendrier en **annexe 5**.

4.2 Modalités d'inscription des étudiants et droits de scolarité

Les étudiants recrutés sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers et y acquittent les droits de scolarité fixés chaque année par arrêté interministériel.

L'établissement partenaire effectue les démarches administratives nécessaires à l'inscription de ses étudiants auprès de l'Université d'Angers.

4.2.1 Inscription des étudiants en formation initiale

Les étudiants en formation initiale sont inscrits par l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité après transmission des dossiers d'inscription par l'établissement partenaire. Les dossiers doivent comporter la fiche d'inscription individuelle de chaque étudiant, ainsi que les pièces justificatives définies en **annexes 4**.

Le paiement des droits de scolarité se fait par voie de facturation à l'établissement partenaire.

Les étudiants remettent leurs dossiers d'inscription à l'établissement partenaire pour contrôle. La vérification des dossiers d'inscription est à la charge de l'établissement partenaire qui réclamera les éventuelles pièces manquantes à l'étudiant. La totalité des dossiers d'inscription complets fait l'objet d'un envoi ou d'un dépôt unique auprès de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité.

A réception, l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité se chargera de l'inscription des étudiants dont les dossiers sont complets. Elle éditera ensuite un feuillet d'inscription individuel pour chaque étudiant inscrit et le transmettra à l'établissement partenaire qui se chargera de sa délivrance auprès de l'étudiant. Ce document permettra à l'étudiant d'éditer lui-même ses certificats de scolarité et de créer son compte sur son Environnement Numérique de Travail (ENT).

L'inscription ne donne pas lieu à l'édition d'une carte étudiant de l'université.

4.2.2 Inscription des étudiants en formation tout au long de la vie

La gestion et le suivi des étudiants en formation tout au long de la vie (contrat de professionnalisation, plan de formation, dispositif aidé) est du ressort de l'établissement partenaire. Le paiement des droits de scolarité se fait par voie de facturation à l'établissement partenaire, au même titre qu'un étudiant en formation initiale.

Dans tous les cas, les inscriptions sont réalisées dans le respect du calendrier universitaire adopté chaque année par les instances de l'Université d'Angers. Dès adoption, ce calendrier est transmis à l'établissement partenaire. Ce calendrier fixe notamment les dates limites d'inscription dans une formation, les dates limites d'annulation ou de modification des inscriptions. Ce calendrier figure en **annexe 5**.

4.3 Droits et obligations des étudiants

Les étudiants inscrits à l'Université d'Angers dans le cadre du présent partenariat ont accès aux outils en ligne du Service Commun de Documentation (SCD) et du Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP) ainsi qu'au guichet numérique étudiant.

Les aides à la mobilité étudiante sont assurées par l'établissement partenaire.

Les étudiants de l'établissement partenaire, inscrits dans les formations relevant de la présente convention, relèvent de la section disciplinaire de l'Université d'Angers, dans les cas prévus à l'article R712-10 du Code de l'éducation.

L'établissement partenaire transmet au président de l'Université d'Angers, sans délai, tous les éléments nécessaires à la saisine de la section disciplinaire dès connaissance des faits.

Article 5 : Modalités de suivi des formations

Pour assurer l'administration et la gestion des formations concernées par la présente convention, un comité de pilotage et un conseil de perfectionnement sont mis en place pour chacune d'entre elles.

Leur composition est actualisée annuellement selon le modèle en **annexe 6** et transmise à l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité.

5.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour objet de porter le projet de formation dans un cadre cohérent et global.

Le comité de pilotage est présidé par le Directeur de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité ou son représentant. Il est composé du président du jury, du responsable de l'établissement partenaire, des enseignants issus de l'établissement partenaire et participant aux enseignements de la formation, ainsi que d'un représentant des services administratifs de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité et de l'établissement partenaire.

Il se réunit au moins une fois par an, en présentiel ou en visioconférence.

Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis au Directeur de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité, à l'issue de chaque réunion.

Il a pour mission :

- d'organiser le bon déroulement des enseignements théoriques et le suivi des stages en collaboration avec les services administratifs de la composante ;
- de proposer et décider des évolutions du contenu et du cursus des formations concernées ;
- de définir les conditions de recrutement et d'accès aux formations concernées ;
- de sélectionner les dossiers de candidature aux formations concernées ;
- de définir les modalités de contrôle des connaissances (contrôle continu, examens...) ;
- de s'assurer que le suivi des étudiants du parcours est correctement réalisé ;
- d'organiser le bon déroulement des jurys d'examens et la délivrance des diplômes ;
- de valider les documents destinés à la communication externe.

5.2 Le conseil de perfectionnement

Le Conseil de perfectionnement a pour objet de favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel.

Le Conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la mention de licence, de licence professionnelle ou de master, ou par le directeur adjoint à la pédagogie de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité. Il est composé au minimum du responsable de formation de l'établissement partenaire, d'un professionnel et d'un étudiant inscrit dans la formation. Ses membres sont proposés conjointement par le président du jury de la formation et l'établissement partenaire.

Il se réunit annuellement, en présentiel ou en visioconférence.

Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis au Directeur de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité, à l'issue de chaque réunion.

Il a pour mission :

- d'éclairer les objectifs de la formation ;
- de proposer des modifications de contenu ou d'organisation des enseignements afin de répondre au mieux aux problèmes de l'insertion professionnelle ;
- de veiller à ce que la répartition des ECTS soit en accord avec les objectifs de la formation ;
- de suivre la formation au travers de l'insertion professionnelle des étudiants ou de leur poursuite d'études notamment par l'organisation d'enquêtes régulières auprès des étudiants ;
- de promouvoir la formation auprès des milieux professionnels ;
- d'envisager l'ouverture vers la formation tout au long de la vie et l'apprentissage.

5.3 Evaluation des formations

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen

d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques et du conseil de perfectionnement de la Commission de la Formation de la Vie Universitaire.

Article 6 : Validation des acquis de l'expérience, des acquis professionnels et personnels, des études

Les validations des acquis de l'expérience, des acquis professionnels et personnels et des études sont effectuées, si nécessaire, selon les procédures mises en œuvre à l'Université d'Angers conformément à la réglementation en vigueur.

Les dossiers de validations sont étudiés en amont par la MCCI Business School et transmis à l'Université d'Angers avec un avis pour être examinés par la commission de validation.

Les dossiers de validation sont ensuite étudiés en commission de validation par l'Université d'Angers selon le calendrier fixé par l'Université d'Angers et transmis à l'établissement partenaire. Ce calendrier figure en **annexe 5**.

Article 7 : Apprentissage et formation tout au long de la vie

7.1 Apprentissage

La formation n'est pas proposée en apprentissage.

7.2 Formation tout au long de la vie

La formation est proposée en formation tout au long de la vie : congé de formation, contrat de professionnalisation...

Les stagiaires relevant de la formation tout au long de la vie sont accompagnés par le service de formation tout au long de la vie de l'établissement partenaire.

L'établissement partenaire fournit à l'Université d'Angers, chaque année, la liste des stagiaires relevant de la formation tout au long de la vie inscrits dans une formation relevant de la présente convention.

Article 8 : Communication

L'Université d'Angers et l'établissement partenaire s'engagent à faire mention de leur partenariat dans toute communication relative aux formations concernées par la présente convention. La MCCI Business School devra notamment faire apparaître le logo de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité sur son site web et ses fiches formations avec renvoi vers le site web de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité.

Article 9 : Propriété intellectuelle – confidentialité

Chaque partie considère comme strictement confidentiel tout support, idée ou concept pédagogique provenant de l'autre partie dont elle pourrait avoir la connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente convention. En particulier, chacune des parties s'engage à observer la plus grande discrétion quant aux techniques, méthodes et procédés pédagogiques dont elle aurait été amenée à partager la connaissance du fait de l'exécution des formations relevant de la présente convention.

La documentation mise à la disposition des étudiants par l'équipe pédagogique constitue des œuvres de l'esprit protégées par les dispositions du Code de la Propriété intellectuelle dont les enseignants sont seuls titulaires des droits d'auteurs.

Dans ces conditions, chacune des parties s'interdit formellement :

- de reproduire, copier, diffuser, communiquer et/ou représenter tout ou partie de la documentation pédagogique ;
- de modifier et d'altérer toute marque et/ou inscription figurant sur tout ou partie de la documentation appartenant à chacune des parties ;
- d'en faire usage en dehors de la présente convention ;
- de porter à la connaissance de tiers, même partiellement, de quelque façon que ce soit,

tout document ou support mis à sa disposition en application de la présente convention.

Chacune des parties s'engage à ce que ses équipes pédagogiques n'utilisent cette documentation que dans le cadre exclusif de la formation.

Aucune publication pédagogique ou communication auprès de tiers de la documentation appartenant à chacune des parties ne pourra être effectuée sans l'autorisation préalable et expresse de l'autre partie.

Article 10 : Dispositions financières

La Direction des affaires financières de l'Université d'Angers transmet chaque année à l'établissement partenaire, avant fin février de chaque année universitaire, la facturation des montants ci-dessous.

La MCCI Business School verse chaque année à l'Université d'Angers pour un **effectif maximum de 15 étudiants** par an et par année de formation :

- pour la **3ème année de licence**, une **partie fixe** correspondant à un **montant forfaitaire de 33 050€**
- pour la **première année de master**, une **partie fixe** correspondant à un **montant forfaitaire de 37 830€**
- pour la **seconde année de master**, une **partie fixe** correspondant à un **montant forfaitaire de 27 820€**

Au-delà de 15 étudiants inscrits par année de formation, la MCCI Business School s'engage à payer à l'Université d'Angers la somme de **1000€ par étudiant** par année de formation et dans la limite de 30 étudiants.

Ces montants peuvent être révisés par voie d'avenant 2 mois avant la rentrée universitaire.

Le montant forfaitaire annuel détaillé dans le budget prévisionnel comprend les frais relatifs :

- Aux frais d'inscription et de scolarité. Le montant des droits de scolarité pour chaque étudiant correspond au droit de scolarité ministériel à taux plein (la CVEC étant pour rappel versée par chaque étudiant) ;
- Aux apports pédagogiques de l'Université d'Angers concernant la production de supports de cours, les heures d'enseignement en face à face étudiants en présentiel ou en visioconférence, ainsi que la correction des épreuves d'examen ;
- Aux frais de mission (transports, hébergement, restauration) des enseignants de l'Université d'Angers pour assurer les enseignements ou participer aux réunions sur la base de 5 déplacements par année en licence et 4 par année en Master ;
- Aux frais généraux de gestion administrative (inscription administrative, emploi du temps, documentation pédagogique et d'examen, édition des diplômes et des suppléments aux diplômes, suivi des diplômés, modélisation du diplôme dans le logiciel de gestion des étudiants Apogée).

Le paiement d'un premier versement à l'agent comptable de l'Université d'Angers intervient, pour chaque année de diplôme, courant février de l'année universitaire et correspond à 50% du montant forfaitaire.

Le paiement du solde du montant forfaitaire de chaque année de formation et le dépassement en cas d'effectif supérieur à 15 étudiants par année de formation intervient à la fin de l'année universitaire (fin juin).

Article 11 : Utilisation des locaux

Les enseignements sont assurés en totalité dans les locaux de l'établissement partenaire.

Article 12 : Durée de la convention et dénonciation

La présente convention est conclue pour la durée d'accréditation des formations dans le cadre du contrat sexennal 2022-2027. Elle entre en vigueur le 1er septembre 2022 et prend fin au terme de l'année universitaire 2027-2028.

Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant la fin de l'année universitaire en cours, sans préjudice pour la promotion d'étudiants en cours de diplomation.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, la Partie la plus diligente notifie le litige à l'autre par courrier recommandé avec accusé de réception et les deux Parties s'efforcent de trouver une solution amiable par voie de conciliation, de médiation ou d'arbitrage. En cas de litige persistant trois mois après la notification du litige, les différends seront soumis à l'appréciation des tribunaux compétents.

La présente convention rend caducs les conventions et accords antérieurs entre les parties ayant le même objet.

Fait à Angers, en deux exemplaires originaux,

Le

Pour l'Université d'Angers

Le Président

Christian ROBLEDO

Le

Pour l'établissement partenaire

Le Directeur

Toriden CHELLAPERMAL

ANNEXE 1
MAQUETTE DE LA FORMATION DE LICENCE 3EME ANNEE 2022-2027

Licence 3 Tourisme délocalisée, MCCI BS, île Maurice						Session 1						Session 2	
						Assidu				DA		CT	
						CT		CC		CT		CT	
	Heures CM	Heures TD	Enseignant	ECT S	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.
Semestre 5													
UE1 Langues et compétences interpersonnelles													
		78		7	2								
Anglais		16	MCCI	2	2			Ecrit ou oral	100%	Oral	100%	Oral	100%
Chinois ou hindi		32	MCCI	2	2			Ecrit ou oral	100%	Oral	100%	Oral	100%
Français et techniques d'expression écrite et orale		16	MCCI	2	2			Ecrit ou oral	100%	Oral	100%	Oral	100%
Parcours individuel de culture générale		6	MCCI	1	1			Ecrit ou oral	100%	Oral	100%	Oral	100%
Projet personnel et professionnel de l'étudiant		8	ESTHUA	1	1			Ecrit ou oral	100%	Oral	100%	Oral	100%
UE2 Acteurs et territoires en tourisme et culture													
	56			9	9								
Tourisme et mondialisation	16		ESTHUA	4	4	1h30	100%			1h30	100%	1h30	100%
Tourisme et transports	12		ESTHUA										
Tourisme et aménagement en contextes insulaires	16		ESTHUA	5	5	1h30	100%			1h30	100%	1h30	100%
Diversification de l'offre de destination : culture, patrimoine, environnement	12		ESTHUA										
UE3 Concevoir et mettre en œuvre une expérience touristique ou événementielle personnalisée													
	52	8		9	9								
Comportement du consommateur	12		MCCI	4	4			Ecrit ou oral	100%	1h30	100%	1h30	100%
Négociation et techniques de commercialisation et de fidélisation	4	8	MCCI										
Innovations dans les produits et services touristiques et hôteliers	12		ESTHUA	5	5	1h30	100%			1h30	100%	1h30	100%
Stratégies digitales de promotion et distribution	12		ESTHUA										
Evénements et hôtellerie	12		ESTHUA										

UE4 Gestion opérationnelle	36	28		5	5									
Analyse financière et comptable	12		MCCI											
Coûts, budgets et contrôle de gestion		12	MCCI	2	2	1h30	100%			1h30	100%	1h30	100%	
Informatique appliquée (sites web, PAO)		16	MCCI	1	1			Ecrit ou oral	100%	1h30	100%	1h30	100%	
Fondamentaux du management d'équipe	12		ESTHUA											
Introduction à la GRH	12		MCCI	2	2	1h30	100%			1h30	100%	1h30	100%	
Total semestre impair	144	114		30										
Semestre 6														
UE5 Stage														
Stage (note d'entreprise)				5	1			Note entreprise	100%			Note entreprise	100%	
Stage (suivi de stage)		1h par étudiant	MCCI											
Stage (rapport écrit)			MCCI	10	2			Rapport	100%			Rapport	100%	
Grand oral professionnel		0,33h par étudiant	MCCI et ESTHUA (dans la limite de 6h ETD pour l'ESTHUA)	15	3			Oral	100%			Oral	100%	
Total Semestre pair		6		30										
Total Licence 3^{ème} année	144	120		60										

ANNEXE 2
MAQUETTE DE LA FORMATION DE MASTER 1ERE ANNEE 2023-2027

Master 1 Tourisme parcours Espaces insulaires et ultramarins						Session 1						Session 2			
						Assidu				DA					
						CT		CC		CT		CT			
	Heures CM	Heures TD	Enseignant	ECTS	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.		
Semestre 1															
UE1 Communiquer dans un contexte professionnel et international		68		4	4										
Anglais		32	MCCI	1				Ecrit ou oral	100%	Ecrit ou oral	100%	Oral	100%		
LV2 ou anglais renforcé		16	MCCI	1				Ecrit ou oral	100%	Ecrit ou oral	100%	Oral	100%		
Pratique culturelle et ouverture au monde		4	MCCI												
Management interculturel		16	MCCI	2				Ecrit ou oral	100%	Ecrit 1h30 ou oral	100%	Ecrit 1h30 ou oral	100%		
UE2 Comprendre les enjeux sectoriels et territoriaux du tourisme		48		6	6										
Systèmes touristiques en contextes insulaires	12		ESTHUA	3	3	1h30	100%			1h30	100%	1h30	100%		
Géo-économie du transport aérien et accessibilité des destinations	12		ESTHUA												
Sociétés et territoires insulaires	12		ESTHUA	3	3	1h30	100%			1h30	100%	1h30	100%		
Typologie et évolutions des hébergements	12		ESTHUA												

UE3 Construire son projet professionnel	4	28		5	5								
Projet professionnel		12	ESTHUA	2	2			écrit ou oral	100%	écrit 1h30 ou oral	100%	écrit 1h30 ou oral	100%
Savoir adapter sa communication écrite et orale	4	8	MCCI	3	3			écrit ou oral	100%	écrit 1h30 ou oral	100%	écrit 1h30 ou oral	100%
Conférences professionnelles		8	MCCI										
UE4 Piloter des organisations et des projets	20	34		6	6								
Gestion et analyse financière	4	12	MCCI	3	3	1h30	100%			1h30	100%	1h30	100%
Management des ressources humaines	8	8	MCCI	3	3	1h30	100%			1h30	100%	1h30	100%
Méthodologie de projet	8	6	ESTHUA										
Conférences thématiques		8	MCCI										
UE5 Normer, valoriser, réguler et protéger	24			6	6								
Politique publique et tourisme en contextes insulaires	12		ESTHUA	6	6			Ecrit ou oral	100%	Ecrit 1h30	100%	Ecrit 1h30	100%
Développement touristique à l'épreuve des crises et des risques	12		ESTHUA										
UE6 Développer une recherche	8	8		3	3								
Démarche de recherche en sciences sociales	8		ESTHUA										
Atelier : mémoire de recherche (travail personnel étudiant)	0	0	ESTHUA										
Encadrement démarche de recherche / séminaires de recherche		8	ESTHUA	3	3			oral	100%	oral	100%	oral	100%
Total semestre 1	104	138		30				<i>Note entreprise</i>	<i>100%</i>			<i>Note entreprise</i>	<i>100%</i>

Semestre 2	Heures CM	Heures TD	Enseignant										
UE1 Communiquer dans un contexte professionnel et international		6		3	3								
Pratique culturelle et ouverture au monde		6	MCCI	3	3			Ecrit ou oral	100%	Ecrit 1h30	100%	Ecrit 1h30	100%
UE2 Comprendre les enjeux sectoriels et territoriaux du tourisme	36			6	6								
Patrimoines et identités territoriales	12		ESTHUA	6	6			Ecrit ou oral	100%	Ecrit 1h30	100%	Ecrit 1h30	100%
Diversification des pratiques touristiques et de loisirs insulaires	12		ESTHUA										
Marchés et pratiques touristiques chinois et indien	12		ESTHUA										
UE3 Construire son projet professionnel		8		4	4								
Conférences professionnelles		8	MCCI										
Stage			MCCI	1	1			entreprise	100%	entreprise	100%	entreprise	100%
Suivi de stage		1h par étudiant	MCCI										
Rapport de stage			MCCI	3	3			rapport	100%	rapport	100%	rapport	100%
UE4 Piloter des organisations et des projets	48			6	6								
Pricing et revenue management	12		ESTHUA	6	6			Ecrit ou oral	100%	Ecrit 1h30	100%	Ecrit 1h30	100%
Transformation numérique des entreprises et des territoires	12		ESTHUA										
Conception et distribution de prestations	12		MCCI										
Marketing territorial	12		MCCI										
UE5 Normer, valoriser, réguler et protéger	44			6	6								
Adaptation au changement / Change management	16		MCCI	6	6			Ecrit ou oral	100%	Ecrit 1h30	100%	Ecrit 1h30	100%
Corporate social and environmental responsibility	16		MCCI										
Développement durable et écotouristique des destinations	12		ESTHUA										

UE6 Développer une recherche				5	5								
Projet de mémoire (suivi individuel)		2h par mémoire	ESTHUA et MCCI (dans la limite de 8HETD pour l'ESTHUA)	5	5			rapport	100%	rapport	100%	rapport	100%
Atelier : mémoire de recherche (travail personnel étudiant)	0	0	ESTHUA										
Total semestre 2	128	16		30									
Total Master 1	232	154		60									

ANNEXE 3
MAQUETTE DE LA FORMATION DE MASTER 2EME ANNEE 2024-2028

Master 2 Tourisme parcours Espaces insulaires et ultramarins						Session 1						Session 2			
						Assidu				DA		CT		CT	
						CT	CC			Durée	Coef.				
	Heures CM	Heures TD	Enseignant	ECTS	Coef.	Du-rée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.		
Semestre 3															
UE1 Communiquer dans un contexte professionnel et international	12	52		6	6										
Anglais		32	MCCI	2	2			Ecrit ou oral	100%	Ecrit ou oral	100%	Oral	100%		
LV2 ou anglais renforcé		16	MCCI	2	2			Ecrit ou oral	100%	Ecrit ou oral	100%	Oral	100%		
Communication numérique et E-reputation	12	4	MCCI	2	2			Ecrit ou oral	100%	Ecrit 1h30	100%	Ecrit 1h30	100%		
UE2 Comprendre les enjeux sectoriels et territoriaux du tourisme	48			8	8										
Activités nautiques et croisières	12		ESTHUA	4	4			Ecrit ou oral	100%	Ecrit 1h30	100%	Ecrit 1h30	100%		
Tourisme et santé	12		ESTHUA												
Hôtellerie internationale : stratégies de développement	12		ESTHUA	4	4			Ecrit ou oral	100%	Ecrit 1h30	100%	Ecrit 1h30	100%		
Diasporas et tourisme affinitaire	12		ESTHUA												
UE3 Projets professionnels et de recherche		8,33		8	8										
Atelier : mémoire de recherche	0	0	ESTHUA												
Etat d'avancement du mémoire	0	0	ESTHUA	3	3			rapport	100%	rapport	100%	rapport	100%		
Bilan expérientiel		0,33	MCCI	2	2			Oral	100%	Oral	100%	Oral	100%		
PEA		8	MCCI	3	3			Ecrit ou oral	100%	Ecrit 1h30 ou oral	100%	Ecrit 1h30 ou oral	100%		
UE4 Piloter des organisations et des projets	32	16		4	4										
Animation de réunion et concertation	8	4	MCCI	4	4			Ecrit ou oral	100%	Ecrit 1h30	100%	Ecrit 1h30	100%		
Management de la qualité et de la satisfaction client	12		MCCI												
Marketing digital	12		ESTHUA												
Conférences thématiques		12	MCCI												

UE5 Normer, valoriser, réguler et protéger	36			4	4								
Règlementation des voyages internationaux	12		ESTHUA	4	4			Ecrit ou oral	100%	Ecrit 1h30	100%	Ecrit 1h30	100%
Droit des activités touristiques	12		MCCI										
Droit du travail	12		MCCI										
Total semestre 1	128	76.33		30									
Semestre 4													
UE 3 : Projets professionnels		9		15	15								
Stage			MCCI	5	5			entreprise	100%	entre- prise	100%	entre- prise	100%
Suivi de stage (suivi individuel)		1	MCCI										
Bilan expérientiel		8	ESTHUA	10	10			oral	100%	oral	100%	oral	100%
UE 6 : Projets de recherche			Sur la base de 15 étudiants	15	15								
Mémoire (suivi individuel)		2h par mé- moire	1 HETD MCCI et 1 HETD ES- THUA	15	15			Rapport et oral	100%	Rap- port et oral	100%	Rapport et oral	100%
Total semestre 4	0	11		30									
Total Master 2	128	87,33		60									

ANNEXE 4

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR LA LICENCE OU LE MASTER

**INSCRIPTION ET REINSCRIPTION
EN LICENCE 3^{ème} ANNÉE**
MENTION TOURISME
PARCOURS TOURISME ET LOISIRS
OU EN MASTER 1^{ère} ANNÉE
MENTION TOURISME
PARCOURS ESPACES INSULAIRES ET ULTRAMARINS

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

**LE DOSSIER COMPLET DOIT ETRE REMIS A
LA MCCI BUSINESS SCHOOL DE L'ILE MAURICE
(Ne pas le transmettre directement à l'Université d'Angers)**

NE PAS AGRAFER VOS DOCUMENTS

- La fiche d'inscription ;
- 1 photocopie de la CARTE D'IDENTITE (étudiant inscrit l'année précédente non concerné car document déjà fourni)
- Photocopie de la **NOTIFICATION DE BOURSES RECTO-VERSO de l'année universitaire concernée**
En l'absence de ce document au moment de l'inscription, les droits d'inscription devront être **RÉGLÉS DANS LEUR TOTALITÉ**. Remboursement effectué sur présentation de la notification définitive + RIB de l'étudiant(e).
- Photocopie des notes du **BAC + attestation BAC+2 validé**
- Entrée en MASTER 1** : copie attestation (avec l'original de la signature) justifiant votre niveau **BAC+3 validé** (total 180 crédits)
- Si vous êtes hors cursus universitaire, (BTS, DUT, école de commerce, etc..), vous devez remplir un dossier de validation ; veuillez-vous renseigner auprès du secrétariat de la MCCI BUSINESS SCHOOL. (étudiant inscrit l'année précédente non concerné car document déjà fourni)
- 1 photo d'identité **avec vos nom et prénom au verso** (étudiant inscrit l'année précédente non concerné car document déjà fourni)
- POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS : 1 photocopie de la carte de séjour et de l'équivalence des diplômes + passeport (étudiant inscrit l'année précédente non concerné car document déjà fourni)

ANNEXE 5 CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2022-2023

Le Calendrier Universitaire 2022-2023 de l'Université d'Angers approuvé par le Conseil d'Administration le 14 mars 2022 fixe les dates suivantes :

CALENDRIER DE LA SCOLARITE

Dates limites des inscriptions administratives 2022-2023

Inscriptions en ligne L2 - L3 - M1 - M2	Vendredi 23 septembre 2022
Inscriptions étudiants nouveaux entrants L2 - L3 - M1 - M2	Jusqu'au vendredi 14 octobre 2022 traitées par le directeur de la composante
Etudiants de Master passant en jury de 2 ^{ème} session	Vendredi 30 septembre 2022
Date limite d'annulation d'inscription avec remboursement	Vendredi 07 octobre 2022 (Formations débutant au 1 ^{er} semestre)
	Vendredi 17 février 2023 (Formations débutant au 2 ^{ème} semestre)

Dates limites des commissions de validation de diplômes 2022-2023

Les dossiers de validation d'études doivent être transmis au service scolarité de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité (scolarite.esthua@listes.univ-angers.fr) au plus tard **8 jours** avant la date de la commission.

Vendredi 06 mai 2022
Vendredi 24 juin 2022
Vendredi 16 septembre 2022
Vendredi 28 octobre 2022

CALENDRIERS DES EXAMENS

Les notes des étudiants doivent être transmises au service des examens de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité (examens.esthua@listes.univ-angers.fr) au plus tard **8 jours** avant la date du jury.

1^{ERE} SESSION 2022-2023 : dates de réunion des jurys

Diplômes	Semestre 1	Semestre 2
L2 - L3	Jeudi 09 février 2023 pour la L3 Tourisme Angers (Mardi 16 mai 2023 pour la L3 Tourisme MCCI)	Vendredi 13 juin 2023 pour la L3 Tourisme Angers (Vendredi 8 septembre 2023 pour la L3 Tourisme MCCI)
Master 1	Jeudi 16 février 2023	Mercredi 12 juillet 2023
Master 2	Jeudi 16 février 2023	Jeudi 21 septembre 2023

2^{EME} SESSION 2022-2023 : dates de réunion des jurys

Diplômes	Semestres 1 et 2
L2 - L3	Mardi 11 juillet 2023 pour la L3 Tourisme Angers (Mardi 26 septembre 2023 pour la L3 Tourisme MCCI)
Master 1	Jeudi 21 septembre 2023
Master 2	Vendredi 24 novembre 2023

DATES DE FERMETURE

Toussaint	Du samedi 29 octobre au dimanche 06 novembre 2022 inclus
Noël	Du mercredi 21 décembre 2022 au lundi 02 janvier 2023 inclus
Printemps	Du samedi 22 avril au dimanche 30 avril 2023 inclus
Ascension	Du jeudi 18 mai au dimanche 21 mai 2023 inclus
Eté	Du samedi 22 juillet au dimanche 20 août 2023 inclus

Autres dates indiquées par l'établissement partenaires

- remise de diplômes : décembre

ANNEXE 6

ORGANISATION ADMINISTRATIVE COMPOSITION DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT ET DU COMITE DE PILOTAGE

Composition du Conseil de perfectionnement

Qualité	Nom et prénom
<u>Président :</u> Responsable de la mention de la licence Directeur des études	REY Anne
Représentant établissement(s) partenaire(s)	CHELLAPERMAL Toriden
1 Représentant Professionnel	
1 Représentant étudiant/groupe TD	

NB : Tableau à compléter autant que nécessaire

Composition du Comité de pilotage

<u>Président :</u> Licence : Responsable de la Licence enseignant à l'UA	PEBARTHE-DESIRE Hélène
Responsable d'UE à l'UA	MORICE Jean-René
Responsables d'UE établissement partenaire/co-habilité	JHURRY Dhanjay

NB : Tableau à compléter autant que nécessaire

ANNEXE 7

BUDGET PREVISIONNEL

Les prestations de formation assurées par l'Université en application des présentes sont facturées à la MCCI Business School, **pour l'année 2022-2023**, sur la base des tarifs suivants :

Pour la Licence 3^{ème} année :

PRESTATIONS	Unité de calcul	Tarif unitaire	Nombre	Total
Formations dispensées par l'Université d'Angers en présentiel ou en visioconférence	Tarif horaire	70	170	11 900
Frais d'inscription et de scolarité sur la base de 15 étudiants	Tarif annuel (2021-2022)	170	15	2550
Frais de missions (transports, hébergement, restauration)	Tarif par mission	2 500	5	12 500
Modélisation de la formation, du diplôme et du supplément au diplôme	Tarif horaire	35	20	700
Suivi administratif	Forfait annuel	4 000	1	4 000
Prime encadrement formation	Tarif horaire	70	20	1 400
TOTAL en euros				33 050

Au-delà de 15 étudiants, la MCCI verse 1000 euros par étudiant supplémentaire à l'Université.

Les prestations de formation assurées par l'Université en application des présentes sont facturées à la MCCI Business School, **pour l'année 2023-2024**, sur la base des tarifs suivants :

Pour le Master 1ère année :

PRESTATIONS	Unité de calcul	Tarif unitaire	Nombre	Total
Formations dispensées par l'Université d'Angers en présentiel ou en visioconférence	Tarif horaire	70	274	19 180
Frais d'inscription et de scolarité sur la base de 15 étudiants	Tarif annuel (2021-2022)	170	15	2550
Frais de missions (transports, hébergement, restauration)	Tarif par mission	2 500	4	10 000
Modélisation de la formation, du diplôme et du supplément au diplôme	Tarif horaire	35	20	700
Suivi administratif	Forfait annuel	4 000	1	4 000
Prime encadrement formation	Tarif horaire	70	20	1 400
TOTAL en euros				37 830

Au-delà de 15 étudiants, la MCCI verse 1000 euros par étudiant supplémentaire à l'Université.

Les prestations de formation assurées par l'Université en application des présentes sont facturées à la MCCI Business School, **pour l'année 2024-2025**, sur la base des tarifs suivants :

Pour le Master 2ème année :

PRESTATIONS	Unité de calcul	Tarif unitaire	Nombre	Total
Formations dispensées par l'Université d'Angers en présentiel ou en visioconférence	Tarif horaire	70	131	9 170
Frais d'inscription et de scolarité sur la base de 15 étudiants	Tarif annuel (2021-2022)	170	15	2550
Frais de missions (transports, hébergement, restauration)	Tarif par mission	2 500	4	10 000
Modélisation de la formation, du diplôme et du supplément au diplôme	Tarif horaire	35	20	700
Suivi administratif	Forfait annuel	4 000	1	4 000
Prime encadrement formation	Tarif horaire	70	20	1 400
TOTAL en euros				27 820

Au-delà de 15 étudiants, la MCCI verse 1000 euros par étudiant supplémentaire à l'Université.